

Atelier régional sur la compétitivité des filières riz, dynamiques commerciales et accords commerciaux régionaux et internationaux

Bamako du 10 au 14 mai 2004

DIAGNOSTIC SUR L'EVOLUTION DE LA FILIERE RIZ AU NIGER

Présenté par
Mr Mahamane Moussa
Agronome, Responsable composante
« Appui à la Réorganisation de la Filière »
et l'Observatoire riz au Niger
PAFRIZ
Avril 2004

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	4
I. CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE RIZ AU NIGER	4
1.1 Production	4
1.2 Les importations	6
1.2.1 Les importations commerciales	6
1.2.2 Les aides alimentaires	7
1.3 La demande	7
1.4 L' offre	8
1.5 Evolution des mesures politiques	8
1.5.1 Mesures non tarifaires	9
1.5.2 Mesures tarifaires	9
1.6 Formation des prix	10
1.6.1 Formation du prix du riz local	10
1.6.2 Formation du prix du riz importé	11
1.7 Evolution des prix	12
II. POINT DE VUE DES PRODUCTEURS	13
2.1 Les principales contraintes à la commercialisation du riz local	13
2.2 Adéquation du riz local aux attentes des commerçants et des consommateurs	14
2.2.1 La préférence du consommateur	15
2.2.2 Habitudes des consommateurs	15
BIBLIOGRAPHIE	16

Liste des sigles et abréviations

ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AHA	Aménagements hydro - Agricoles
CAF	Coût / Assurance / Frêt » (du riz)
CIRAD	Centre International pour la Recherche Agricole et le Développement
CNUT	Conseil Nigérien des Utilisateurs de Transport
CUE	Cellule Union Européenne
DSCN	Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux
FUCOPRI	Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de Riz du Niger
MDA	Ministère du Développement Agricole
ONG	Organisation Non gouvernementale
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro-Agricoles
OPVN	Office des Produits vivriers du Niger
PAFRIZ	Programme d'Appui à la Filière Riz
RINI	Riz du Niger
REDES	Réseau des Expertises en Développement et Sciences Sociales
SIMC	Système d'Information sur les Marchés de Céréales
SSL	Société Seyni Salé Lata
TEC	Tarif Extérieur Commun
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Introduction

L'économie du Niger est fortement dominée par le secteur agricole qui participe pour environ 40% à la formation du PIB,¹ assure quelques 16% des exportations, et emploie 90% de la population active. L'agriculture est essentiellement pluviale et les cultures vivrières céréalières constituent la base de la production et de la consommation. La production de mil et de sorgho sont les plus importantes d'Afrique de l'Ouest (2,9 millions de tonnes en 1998).

La production nationale de paddy représente 2,5% environ de la production céréalière totale du pays, constituée majoritairement de mil et de sorgho.

En ce qui concerne la valeur ajoutée, l'étude de faisabilité du PAFRIZ (CIRAD, 2000) estime la valeur ajoutée totale de la filière à 13,5 milliards Fcfa par an², dont 6,6 milliards directement liés à la filière riz locale et 6,9 milliards liés à la filière riz importé (sur base des données de 1999). La filière riz représenterait 1,5% du PIB total du Niger en 1999, selon la même source. La valeur ajoutée directe créée par kilo de riz est de 163 Fcfa pour le riz local et de 69 Fcfa pour le riz importé.

Le riz occupe une place importante dans la consommation des ménages, surtout en milieu urbain. L'essentiel de la production rizicole du Niger provient du système intensif avec maîtrise totale de l'eau. Ceci est dû au fait qu'il a bénéficié de l'essentiel de l'assistance financière et technique des pouvoirs publics. Cependant, d'autres possibilités de développement de la filière existent, notamment au niveau des systèmes traditionnels.

Le potentiel rizicultivable du Niger est presque exclusivement localisé dans la vallée du fleuve Niger où il est estimé à 24.000 ha. Malgré les potentialités dont dispose le Niger, la production rizicole reste encore insuffisante. Pour combler le déficit rizicole, le Niger procède à d'importantes importations des céréales, dont le riz en provenance notamment des pays asiatiques.

La double culture est pratiquée sur environ 7.850 hectares, avec un taux d'intensification de ~170% ; malgré le fléchissement enregistré au cours de ces dernières années, ces performances (combinées à des rendements moyens restés longtemps au-dessus de 4,5 tonnes par hectare) sont les plus élevées de la sous-région (Djido, 2004).

Dans la présente communication, l'objet est de partager le diagnostic sur l'évolution de la filière rizicole au Niger (production, offre/demande, marché, formation des prix, mesures politiques), et sur les principales contraintes à la commercialisation.

I. CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE RIZ AU NIGER

1.1 Production

La riziculture est quasi exclusivement pratiquée dans la vallée du fleuve Niger, dans les départements de Tillabery, Dosso et Niamey ; elle est également pratiquée pour une faible part dans la vallée de la Komadougou à l'Est du pays et en culture pluviale dans les régions de Dosso et de Maradi.

La production est concentrée dans une zone d'environ 200 km de long autour de la capitale Niamey. Selon l'ADRAO (1997), la production de riz au Niger est basée sur trois (3) ensembles de systèmes de culture :

- Le système traditionnel. On y produit le riz flottant à immersion profonde et le riz de mare. Les exploitations ne dépassent pas 0,3 ha, avec des rendements oscillant entre 0,1 et 1,5 t/ha. La production annuelle est estimée à 11.000 tonnes de paddy.

¹ En 2002, le PIB par habitant était de 133.700 F.CFA

² Le modèle de simulation de la filière (version actualisée en avril 2003) estime la valeur ajoutée de la filière riz en 2002 à 15,2 milliards Fcfa.

- Le système par motopompe individuel sur les petits périmètres. La taille des exploitations est très variable (0,5 à 30 ha), avec des rendements assez appréciables (5 tonnes/ha). La production annuelle de ce système a été estimée à 6.500 tonnes de paddy.

Le système aménagé avec maîtrise totale de l'eau. Il utilise le système de pompage par pompes branchées au réseau électrique, avec une production étalée sur deux cycles. Les exploitations ont une taille moyenne de 0,33 ha, avec des rendements moyens de 4,5 tonnes/ha/campagne. Ce système est pratiqué sur quelque 8.500 ha aménagés. La production annuelle est estimée à environ 60 000 t.

Les écarts d'estimation de superficie, de rendement et de niveau de production, entre sources d'information, sont importants, surtout en ce qui concerne les rizicultures traditionnelles et à maîtrise partielle de l'eau sur aménagements privés.

A ce jour, les périmètres irrigués –essentiellement publics– sont au nombre de 35 représentant une surface aménagée de l'ordre de 13.000 hectares en double culture (ou 8500 ha plus haut ?). Selon la FAO (1998), la production de paddy sur les aménagements hydro agricoles a augmenté de façon considérable de 1973 à 1991 passant de moins de 2 500 t à environ 70 000 t. Mais depuis cette, la production stagne entre 50 000 et 60 000 t (Tableau 1).

Selon le rapprochement des données effectué par le PAFRIZ, la production annuelle nationale de riz local pour la campagne 2002 est estimée à 77.000 tonnes de paddy ; soit environ 46.000 tonnes de riz transformé, sur la base d'un taux de transformation de 60%.

La production de riz paddy au Niger stagne et tend à régresser ces dernières années. Les facteurs à l'origine de cette situation sont entre autres, le non-respect du calendrier cultural, le non-respect des thèmes techniques recommandés par la recherche et les services de développement, et le manque de dynamisme des structures coopératives mises en place pour la gestion des périmètres irrigués. D'autre part, l'écoulement de la production rizicole ne s'accompagne pas d'un paiement immédiat.

Tableau 1 : Evolution superficies, production et rendements de riz sur les aménagements hydro-agricoles de la vallée du fleuve Niger.

Année	Superficie(ha)	Rendement (t)	Production (T)
1992	13969	4,7	64956
1993	13631	4,6	62430
1994	13021	5,0	64975
1995	11943	4,4	52430
1996	13328	4,4	58510
1997	14006	4,6	63867
1998	12113	4,7	56876
1999	11198	4,3	48467
2000	12118	4,2	50497
2001	12259	4,7	57861
2002	12951	4,5	57740
2003	12829	4,4	55815

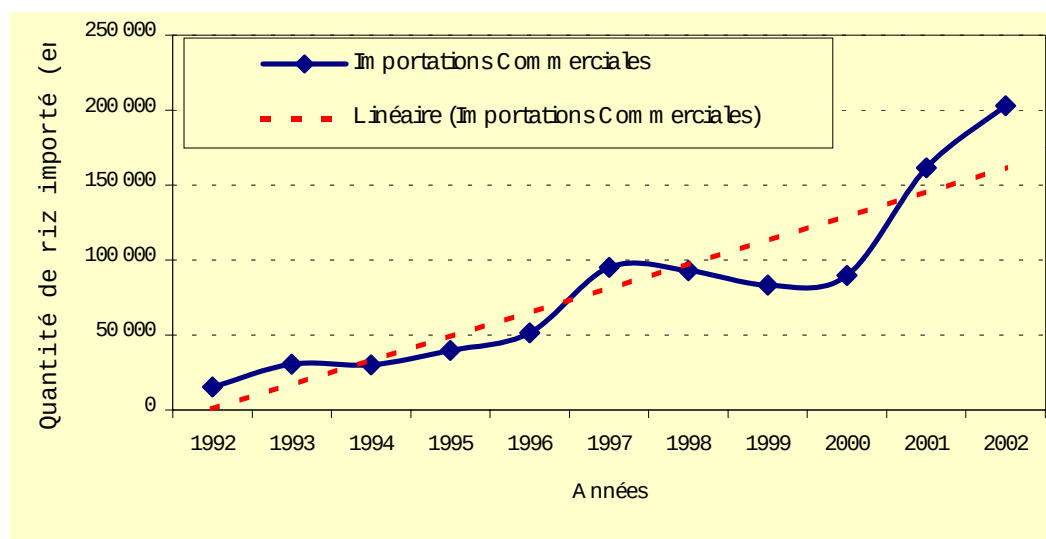
Source : ONAHA, Direction de l'agriculture/MDA

1.2 Les importations

Les importations réalisées par les commerçants et celles effectuées au titre des aides alimentaires constituent une part importante des disponibilités. Elles avoisineraient les 100.000 tonnes par an et tendent surtout à s'accroître d'année en année.

1.2.1 Les importations commerciales

Les importations commerciales sont effectuées essentiellement à partir des pays asiatiques, à savoir le Pakistan, le Vietnam, la Chine et l'Inde ; via les ports de Cotonou (Bénin), Lomé (Togo) et Téma (Ghana). Elles ont pris de l'importance depuis 1997 (cf. graphique 1) et atteignent un niveau sans précédent en 2002 (203 000 tonnes), soit une hausse de 27% par rapport à l'année 2001.



Graphique 1 : Evolution des importations de riz au Niger au cours des dernières années (sources : DSCN, Douanes).

Selon le REDES (2002), l'importance relative de ces importations à partir de 1997 s'expliquerait par la conjonction de plusieurs événements dont entre autres:

- Le déficit prononcé de production céréalière qui aurait engendré une forte demande de substitution de riz au mil au niveau des ménages ;
- La baisse des prix internationaux du riz qui aurait facilité l'accès au riz des ménages à faible revenus ;
- Le stockage spéculatif effectué par les commerçants.

1.2.2 Les aides alimentaires

Les aides alimentaires constituent une part non négligeable des quantités de riz commercialisées sur le marché local. Elles peuvent être classées en deux (2) catégories: les aides directes (d'Etat à Etat) et les aides « projets » (cf. tableau 2).

Tableau 2: Evolution des aides alimentaires commercialisées

Pays donateur	Année			
	1999	2000	2001	2002
Pakistan	0	1038	1034	0
Italie	3558	0	0	2200
Japon	7913	8400	8000	9200
Qatar	0	0	1245	0
USA	0	0	7200	7760
TOTAL	11471	9438	17479	19160

Source: DGS/OPVN.

- Les aides alimentaires directes

Ce sont les plus importantes; elles sont devenues régulières depuis 1999 (campagne commerciale déficitaire), avec une moyenne de 10.000 tonnes par an. Les pays fournisseurs sont le Japon, l'Italie, le Pakistan et le Qatar.

- Les aides projets

Ce sont essentiellement les aides acheminées par le consortium des ONG américaines (AFRICARE, HKI et CARE) depuis deux (2) ans; et permettront à ces ONG de financer certaines de leurs activités par les ressources générées de l'écoulement sur le marché local de ces aides. Certes, ces dernières facilitent l'accès des populations pauvres d'une manière générale à la nourriture, mais il va sans dire qu'elles portent préjudice à la production rizicole nationale et au fonctionnement normal du marché.

1.3 La demande

La demande croît au rythme de l'urbanisation et du changement des modèles de consommation des populations urbaines et des rurales. Le déficit en mil et sorgho est aussi un autre facteur qui favorise la substitution de ces céréales au riz. Selon Koré (2004), la consommation apparente avait dépassé les 18kg/personne/an pendant la période faste des exportations de l'uranium avant de chuter dans les années 1986 avec la crise économique. Elle se situe actuellement à 24kg/pers./an . En réalité, des disparités existent entre les villes et les campagnes.

Le volume global de la demande et sa décomposition en fonction du lieu de résidence ou du niveau de revenu des consommateurs n'est pas bien connue, en atteste les différents niveaux de consommation selon les sources (Tableau3).

Tableau 3 : Niveau de consommation de riz selon différentes sources statistiques

Source	Date	Consommation annuelle en kg / hab.		
		urbaine	rurale	Moyenne
Enquête de consommation nationale	1989	40	6	12
FAO, 1994	1987	77	7	18
Club du Sahel / CIRAD	1999	39		14

Selon Coste (2003), en combinant les résultats de l'enquête Club du Sahel et les estimations du CIRAD, la consommation moyenne de riz au Niger serait de 14 kg /an/hab. D'après les résultats de cette estimation, qui est plus réaliste, la consommation de riz par habitant n'aurait donc pas connu d'augmentation importante au cours de la décennie écoulée. En considérant ce niveau estimé et sur la base d'une population estimée à 10 millions d'habitants, la consommation nationale de riz serait de 140 000 tonnes de riz blanchi.

1.4 L'offre globale (à mettre plutôt en 1.3, avant la demande)

Au cours de ces 10 dernières années l'offre en riz local présente de fortes fluctuations inter-annuelles. Elle ne couvre à peine que 43% de la demande en 1997. De sorte que les importations sont indispensables pour assurer l'équilibre alimentaire du pays.

D'après le PAFRIZ (2003), les quantités totales de riz disponible pour l'année 2002 au Niger sont estimées à 267 000 tonnes. La production locale représente seulement 17 % de cette offre totale, comme l'indique le tableau n°4 ci-dessous :

Tableau 4 : Structure de l'offre totale en riz en 2002 (en tonnes et en %)

	Paddy (T)	Riz (t)	%
Production nationale	76.000	45.000	17 %
Importations commerciales		203.000	76 %
Aide alimentaire		19.000	7 %
TOTAL		267.000	100 %

Source : PAFRIZ. Modèle de simulation de la filière (version actualisée, avril 2003).

NB : taux de transformation paddy $\Rightarrow$ riz = 60%

Ce faible poids de la production nationale est récent. En effet, il y a dix ans, en 1992, la part du riz nigérien dans l'offre totale en riz était de 78%. La dégradation du ratio résulte en partie à la forte hausse des importations.

1.5 Evolution des mesures politiques

Les réformes entreprises dans le cadre des PAS ont consisté à passer d'un système de commercialisation régi par un monopole de l'Etat à un système régulé par le marché. Ces réformes ont affecté les performances du système de commercialisation. Le système de protection du marché national de riz a été mis en place dans les années 1985 avec le début de la crise de la filière. Avant cette période, l'Etat a appliqué une politique des prix aux objectifs contradictoires consistant d'une part à un prix plancher stable et incitatif pour les producteurs et d'autre part à garantir aux consommateurs un prix stable et abordable. Ce choix a conduit les autorités à fixer à chaque campagne un prix à la consommation et à la production par un arrêté ministériel. La collecte du riz produit sur les AHA est assurée par les circuits étatiques.

Les actions menées ont consisté dans un premier temps en la recherche de l'amélioration de la compétitivité du riz local en abaissant les prix d'achat du paddy et du riz usiné et en réhabilitant le RINI. Mais l'essentiel des mesures prises à partir de 1986 ont porté sur le système de protection du marché

national. Les mesures prises ont été la taxation et le jumelage des importations aux enlèvements obligatoires de la production nationale.

1.5.1 Mesures non tarifaires

Ces mesures comprennent la formation d'un pool d'importateurs, la levée de licence d'importation et le jumelage. Les fonctions de ce pool étaient d'assurer l'approvisionnement du pays en riz par les achats de la production locale et par les importations. Ce dispositif a été levé en Octobre 1987 compte tenu de sa faible efficacité. Pour assurer l'écoulement de la production nationale, la délivrance de la licence d'importation de riz a été assujettie à un enlèvement proportionnel obligatoire correspondant d'abord à 25% de la quantité totale et à 5% pour les tonnages en transit. Ce dispositif a permis d'écouler d'importantes quantités de riz local jusque-là restées invendues. Ce système mis en place en 1986 avec un taux de 25 % a été abandonné en 1989 puis appliqué à nouveau en 1992 mais avec un taux de 20% pour être supprimé à nouveau en septembre 1994.

En 2003, sous la pression des différents acteurs de la filière il a été institué un système de quota sur l'importation et la réexportation en suite de transit de riz au Niger (Cf. arrêté n°059/MC/PSP/MFE du 13 octobre 2003). Dorénavant toute importation commerciale ou de réexportation en suite de transit du riz est soumise à un enlèvement obligatoire sur la production locale de riz de 10 % de la quantité à importer.

1.5.2 Mesures tarifaires

Ces mesures incluent différents instruments de taxation aux frontières.

- Les taxes et droits de douanes ont aussi connu des modifications dans leur composition et dans leurs montants. Jusqu'en 1987, les taxes et droits perçus sur les importations de riz étaient relativement bas (14,33%). Avec la crise de la filière rizicole et l'application des mesures du PAS s'est posé la question du remplacement du système de protection par le contingentement (jumelage) par le renforcement de la protection tarifaire. Dans ce cadre les droits de douanes sont restés constants entre 1989 et 1994 soit 5%. Par contre le droit fiscal est passé de 6 % à 14 % tandis que la taxe statistique augmente (3% à 5%). Une taxe dénommée Prélèvement de solidarité d'un taux égal à 1% a été instituée. La taxation sur le riz culmine en 1993 avec un taux de 25,4% alors que ce taux n'était que de 10,21% en 1987.

En 1994 à la veille de la dévaluation des mesures contradictoires sont prises :

- La suppression du droit fiscal de Janvier à Avril puis réintroduction de ces droits pendant la période allant de Mai à Septembre (cf. Loi N°94-025 du 6 Septembre 1994, portant réforme du tarif des douanes de la République du Niger).
- La suppression du droit fiscal et du prélèvement de solidarité à partir de septembre.

Selon Koré (2004), ces modifications de la fiscalité sont intervenues suite à des pressions internes venant soit des importateurs soit des producteurs organisés en fédération de producteurs de riz. Les premiers se plaignent du montant élevé des taxes tandis que les seconds jugent insuffisante la protection du marché national de riz. A cette époque, L'Etat était aussi intéressé par les taxes lors des différentes crises financières.

A la période post dévaluation, la fiscalité à l'importation sur le riz (catégorie 2 de la nomenclature tarifaire et statistique du TEC/UEMOA), en tenant compte de la fiscalité intérieure, se présente comme suit :

Droit de douane :	10%
Redevance Statistique (RS) :	1%
Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) :	1%

Acompte sur le Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) : 5%

Le riz est en principe soumis à la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI, prévue par le Règlement n° 015/99/CM/UEMOA du 17 septembre 1999)³, instituée le 2 mai 2000 ; elle était de 10 % de la valeur CAF. L'incidence globale s'établit donc à 27% de la valeur CAF.

Avec la mise en place du tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA en janvier 2000, le riz importé est taxé à 10 %. En application des dérogations prévues par l'UEMOA, le Niger a choisi d'appliquer la taxe conjoncturelle à l'importation durant trois ans sur les importations de riz.

L'évolution récente des tarifs douaniers est structurée dans le tableau 5.

Tableau 5 : Evolution de la fiscalité sur les importations de riz au Niger.

TAXES et DROITS	2000	2001	2002	2003
Droits de douanes	10	10	10	10
Redevance statistique	1	1	1	1
Prélèvement Communautaire de Solidarité (UEMOA)	1	1.5	1	1
Prélèvement Communautaire (CEDEAO)	0	0	0,5	0.5
Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI)	10	10	10	0
Taxe sur la Valeur à l'Importation	0	1	0	1
Taxe de Vérification des Importations (TVI)	0	0	1	1
Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA)				19
TOTAL	27	23.50	23,5	33,5

Source : MEF/M C I

Afin d'atténuer le manque à gagner né de la mise en œuvre de certaines mesures adoptées par l'UEMOA, le gouvernement a institué dans la Loi de Finances 2003, la TVA⁴ de 19 % sur la commercialisation du riz en remplacement de la TCI à partir de janvier 2003, (article 5 nouveau, section I, titre III du régime fiscal et domanial de la République du Niger).

Cette loi ne distingue pas le riz importé du riz local. Elle s'applique indifféremment quelle que soit l'origine du riz. Les implications des nouvelles mesures sur le riz en 2003, est une incidence globale de 33.5 % de la valeur CAF pour le riz importé et de 24% pour le riz local (décomposée en TVA, 19 % et BIC, 5%). Sous la pression des opérateurs de la filière locale, le gouvernement a décidé de ne prélever temporairement la TVA que sur le riz importé.

Pour 2004, la Loi de Finances prévoit une application complète de la TVA ; mais en contrepartie, les importateurs seront obligés de jumeler les importations avec des achats de riz local (à hauteur de 10 % des intentions d'importations).

1.6 Formation des prix

Les prix du paddy et du riz local en particulier sont libres depuis 1991. il en de même pour le riz importé depuis 1994. Cette libéralisation a modifié les mécanismes de formation des prix aux différents niveaux de la filière. Le processus de formation des prix dépend du type de circuit.

1.6.1 Formation du prix du riz local

³ La TCI est destinée à amortir les effets des variations erratiques des prix internationaux de certains produits sur la production communautaire et à contrecarrer les pratiques déloyales.

⁴ Mesure qui avait été prévue au lendemain de l'entrée en vigueur du TEC, mais repoussée suite aux protestations des commerçants.

A partir des données recueillies par le PAFRIZ, il est possible « d'encadrer » les coûts de revient du riz local entre une valeur minimale et une valeur maximale :

Tableau 6 – Estimation du coût de revient du riz local acheminé à Niamey (en Fcfa / kg)

	Minimum	Maximum
Coût de production d'un kilo de paddy	38	72
Coût de production pour l'équivalent d'un kilo de riz (a)	46	120
Prix du décorticage par kilo de riz(b)	8	83
Coût de transport par kilo de riz (c)	10	10
Coût de revient d'un kilo de riz à Niamey stade grossiste	64	213

Sources (Coste, 2003)

Notes :

- (a) : le minimum correspond à un taux de transformation de 83% (cas de la transformation artisanale où un sac de 72 kg paddy donnerait 60 kg de riz) ; le maximum à un taux de transformation de 60% (taux estimé du RINI et de SSL).
- (b) : le minimum correspond au prix du décorticage artisanal à 400 Fcfa par sac de paddy avec un taux de transformation de 83% ; le maximum au coût du RINI, soit 50 Fcfa/kg de paddy, avec un taux de transformation de 60% .
- (c) : Coût de transport entre Tillabéri et Niamey.

En fonction des performances de la production et de la transformation, le coût de revient du riz local au stade grossiste Niamey fluctuerait **entre 64 et 213 Fcfa/kg**.

1.6.2 Formation du prix du riz importé

La formation de prix de riz importé concerne le riz chinois (35 % brisures) acheminé à partir du port de Téma (Ghana)⁵

Tableau 7 : Formation du prix de la tonne de riz importé riz chinois, 35 % brisures) au Niger, en 2003.

	Coûts à la tonne	Part (%)
Prix à l'importation de référence CAF	132 000	61,30
Taxes portuaires	5325	2,47
Transit	601	0,28
Transport	33200	15,42
Fiscalité de porte et intérieure	44220	20,53
Prix de revient Niamey	215346	
Prix grossiste	225000	

Le prix de revient d'une tonne de riz chinois s'établit ainsi à 215 346. FCFA pour l'importateur jusqu'à livraison à Niamey. L'incertitude la plus grande dans la décomposition du prix du riz importé porte sur la part des marges commerciales des importateurs et autres intermédiaires. Selon l'étude menée par le REDES (2002), l'essentiel de la marge réalisée sur la commercialisation du riz importé est récupérée par les grossistes (jusqu'à 59% en détail au sac), du fait de leur situation de quasi oligopole. La marge du détaillant varie fortement selon qu'il vend le riz au sac (29%) ou au kilo (41%) ; dans ce dernier cas, il profite beaucoup plus du circuit que tous les autres intervenants (à la tonne s'entend). Le demi-grossiste a

⁵ Sur la base des données fournies par le CNUT en 2003

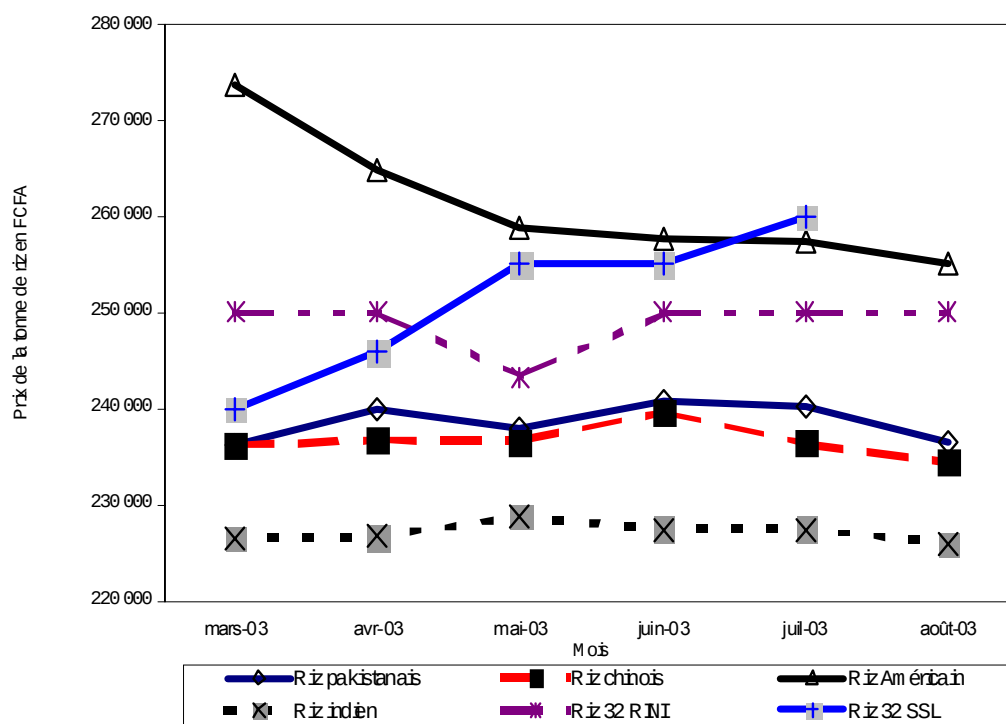
une marge particulièrement basse, mais la plupart des demi-grossistes sont soit des grossistes, soit des détaillants.

1.7 Evolution des prix

Au Niger, la fixation officielle des prix a été abandonnée en 1987 pour les prix à la consommation, 1990 pour les prix à la production et 1994 pour le riz importé. Dans cette situation de libéralisation, la possibilité d'importer du riz maintient le prix du riz national à un niveau proche de son cours international, contrairement aux autres céréales peu échangées au plan international (mil et sorgho).

Niveau des grossistes

Le premier trimestre de l'année 2003 a été caractérisé par une certaine stabilité des prix de riz de différentes qualités. Une baisse significative de 6 % a d'ailleurs été constatée sur les prix de riz en provenance de Chine sur les marchés de l'intérieur (Gaya notamment). Au 2^{ème} trimestre, les prix ont connu une légère hausse sur l'ensemble des marchés, pour se stabiliser à partir de la 2^{ème} quinzaine du mois de juillet 2003. Le riz 32 SSL a connu une hausse de 8 % passant de 240 000F la tonne en mars à 260 000 F Cfa à la fin du mois de juillet. A la fin du mois d'août, les prix ont retrouvé leur niveau du mois de mars, sauf pour le riz américain dont les prix continuent à baisser. Ces prix varient de 226 000 à 255 000 F Cfa respectivement pour le riz indien et le riz américain. Le graphique 2 montre une évolution des prix de différentes qualités du riz sur l'ensemble du pays.

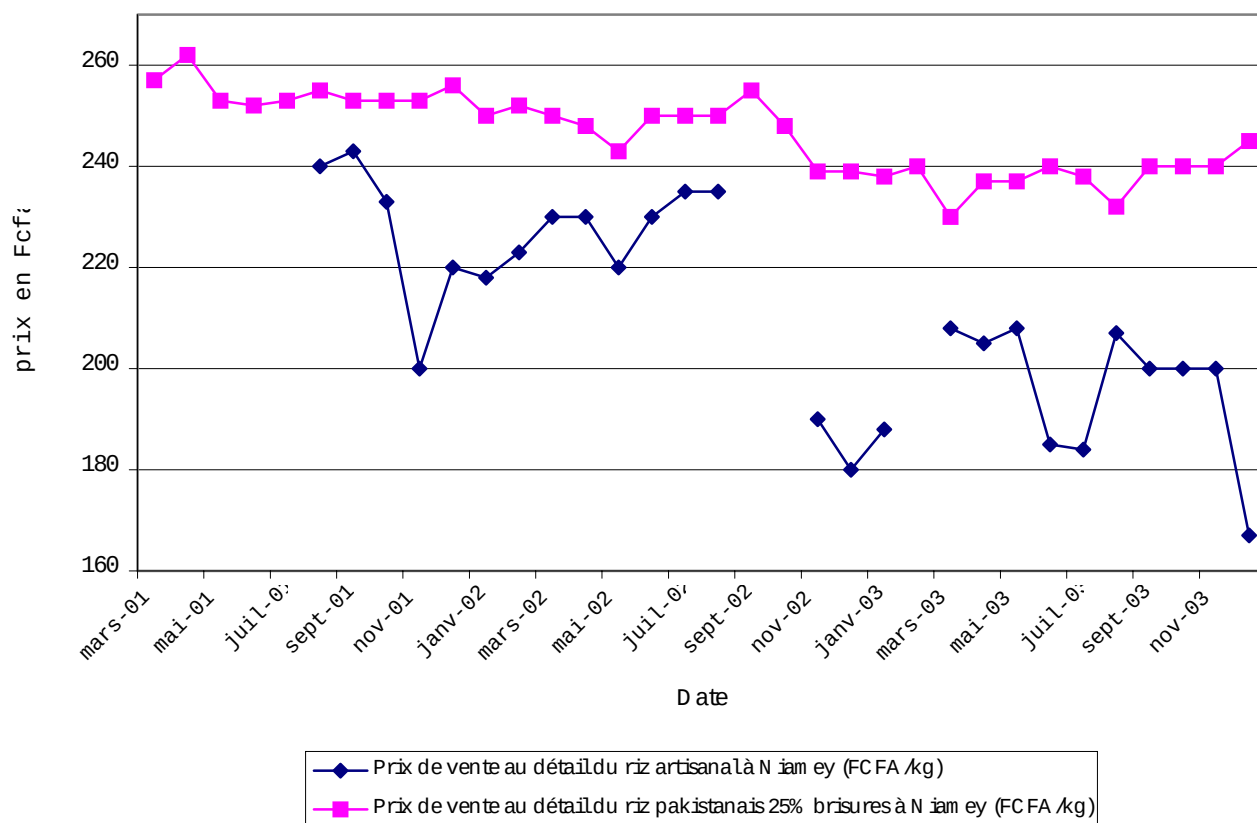


Graphique 2 : Evolution mensuelle des prix de riz. (Source : SIMA, octobre 2003).

Seulement, le manque de détail sur les différences de qualité du riz importé rend difficile et moins pertinente l'analyse de la compétitivité du riz locale face au riz importé. L'analyse de la filière effectuée par Coste, (2003) abouti à un coût de revient du riz local au stade magasin grossiste à Niamey compris entre 64 et 213 Fcfa et un coût de revient du riz pakistanais⁶ compris entre 178 et 207 Fcfa. Si l'ampleur de l'amplitude peut freiner l'élán dans le sens de conclure à la compétitivité du riz local.

⁶ Le riz pakistanais 25 % de brisures est le riz importé le plus présent sur les marchés nigériens possède une qualité comparable au riz transformé artisanalement.

Cette dernière est quasiment nette lorsqu'on considère le cas spécifique du riz décortiqué artisanalement : le coût de revient est compris entre 64 et 140 Fcfa. Selon Manomi (2004), le fait que le prix du riz local produit artisanalement soit toujours inférieur à celui du riz importé, comme le met en évidence le graphique 3, corrobore cette hypothèse d'avantage concurrentiel du riz local. En revanche, le prix du riz pakistanais est toujours inférieur à ceux du riz produit par le RINI et SSL, confirmant le rôle extrêmement important de la transformation dans la compétitivité. Aussi, selon la FAO (1998), citée dans l'étude de faisabilité du PAFRIZ, « le riz nigérien conserve une certaine compétitivité par rapport au riz importé, bien que son prix de production soit le plus élevé de la sous-région ».



Graphique3 - Evolution des prix à la consommation du riz pakistanais 25% brisures et du riz local transformé artisanalement.

II. POINT DE VUE DES PRODUCTEURS

2.1 Les principales contraintes à la commercialisation du riz local

Lors de la tenue du forum national sur le riz (le 21 et 22 janvier 2004), sur la base d'une note sur la problématique de la commercialisation du riz au Niger, les participants à la commission « commercialisation du riz local » ont procédé à la hiérarchisation de ces problèmes pour en faire apparaître les plus importants. En définitive, 5 problèmes sont apparus comme étant les principaux :

- Envahissement du marché national par le riz importé,
- Absence d'un système de crédit adapté,
- Inexistence de structures de commercialisation viables,
- Manque de marketing et de lobbying,
- Coûts de production élevés du riz local.

Les participants ont fait le point sur les mesures actuelles prises par l'Etat avec parfois l'appui des partenaires au développement pour lever ces contraintes. L'examen rapide de ces mesures a permis d'apprécier leur niveau d'efficacité et de proposer des amendements(cf tableau 81).

Tableau 8 : Interventions de l'Etat dans le commerce du riz local

CONTRAINTES	MESURES ACTUELLES	NOUVELLES MESURES PROPOSEES
Envahissement du marché national par le riz importé	- quota de 10% - licence d'importation - normalisation à l'importation	✓ Limiter les importations aux besoins non couverts par la production nationale(contingentement)
Absence d'un système de crédit adapté	- convention tripartite - opération sauvetage filière riz	✓ Banque agricole ✓ Crédit de campagne à taux bonifié
Inexistence de structures de commercialisation viables	- convention tripartite - opération sauvetage filière riz - libéralisation du commerce du riz	✓ Renforcement des organisations socioprofessionnelles
Manque de marketing et de lobbying	- foires et expositions commerciales	✓ Campagne de sensibilisation par les médias (Etat)
Coûts de production élevés du riz local	- ventes des engrais à prix modérés - réduction des coûts de l'énergie - ventes de matériels agricoles à prix modérés	✓ Diversification des sources d'énergie (solaire, éolienne, système gravitaire ..)

A l'issue des débats sur les contraintes à la commercialisation du riz local, trois recommandations ayant fait l'objet d'un consensus général ont été retenues. Il s'agit de mesures permettant de faire progresser la question la commercialisation du riz local.

Recommandation n°1 : l'instauration de normes de qualité à l'importation du riz .

Cette disposition permettra de juguler l'importation sur le marché national de riz mauvaise qualité qui concurrence parfois le riz local ;

Recommandation n°2 : l'exonération du riz local de la TVA.

Cette mesure permettra d'éviter l'élévation des prix du riz local déjà peu concurrentiels ;

Recommandation n°3 : la création d'une banque agricole à l'instar des autres pays de la sous région(Burkina Faso, Mali ,...).

La création d'une telle institution permettra de résoudre l'épineux problème de crédit de campagne à la production et à la commercialisation ainsi que celui du crédit à long terme dont a besoin le secteur de la transformation pour développer ses capacités(stockage, usinage, formation...).

2.2 Adéquation du riz local aux attentes des commerçants et des consommateurs

Les modifications des habitudes alimentaires sont des phénomènes bien connus au Niger, où le niveau de vie de ménages est le plus bas de la sous région.

2.2.1 La préférence du consommateur

Au-delà du prix de vente du riz, les préférences des consommateurs varient selon leur niveau de revenu et d'autres types de facteurs. Le riz entier est généralement préféré par rapport à la brisure. D'après Coste (2003), bien que l'on ne dispose pas de données quantitatives sur les niveaux de consommation par catégories de ménages, les études existantes mettent en lumière une segmentation du marché dont les grandes lignes sont :

- Les pauvres urbains préfèrent le riz importé (bas de gamme, 25% brisure) car il gonfle davantage à la cuisson que le riz local (insuffisamment sec) ;
- Les riches urbains se tournent vers des riz de luxe (riz parfumé asiatique, riz étuvé américain) ;
- Les ruraux de la vallée du Fleuve consomment presque exclusivement du riz local étuvé.

Les préférences du consommateur nigérien portent sur le riz 32 et riz 33, usiné par SSL et RINI. Il est à remarquer que cette classification est fondée sur le contenu en grains entiers, cassés et le degré de blanchiment.

Selon le REDES (2002), plusieurs autres facteurs interviennent dans le positionnement du riz local par rapport au riz importé ; les enquêtes et entretiens réalisés auprès des transformateurs, des commerçants et des consommateurs font ressortir, entre autres :

- Le gonflage à la cuisson : le riz nigérien étant fraîchement récolté et transformé (généralement, les camions sont directement chargés à la sortie de l'usine), il gonfle moins à la cuisson, relativement au riz importé qui, dit-on, est souvent vieux de plus de deux ans.
- L'entièreté et la longueur du grain : le riz nigérien décortiqué (riz 32) est sous forme de brisures à 35% ; or le consommateur nigérien préfère le grain long et entier ; ce qui fait que, à prix égal, le consommateur préfère le riz importé, en particulier le riz américain (25% brisure).
- Les habitudes de consommation : le riz nigérien n'a pas bénéficié d'une large campagne de promotion auprès des consommateurs qui ont ainsi du mal à se défaire de leurs habitudes de consommation du riz importé.

2.2.2 Habitudes des consommateurs

Les habitudes alimentaires concernent non seulement les individus mais aussi les groupes sociaux. La production et la consommation croissantes du riz ont façonné les habitudes des consommateurs. Cette céréale présente des formes variées de consommation qui en font un produit largement utilisé dans les repas variés : couscous, bouillie, pâte, galettes, riz au gras etc..

Dans les zones urbaines, le riz domine les modes de consommation de par ses formes variées d'utilisation et sa facilité de cuisson. Au Niger, le riz se consomme au moins une fois par jour généralement au moment du déjeuner. En revanche, dans les zones rurales, la périodicité de consommation est plus faible, deux à trois par semaine, du fait notamment des habitudes de consommation de ces populations.

Bibliographie

ADRAO, 1997. Rice tendency.

CIRAD, 2000 – Etude de faisabilité du programme d'appui à la filière riz (PAFRIZ). République du Niger, Ministère du Plan, juin.

DJIDO Ibrahim, 2004 – Note de problématique sur la gestion des aménagements hydro agricoles au Niger, janvier, 15 pages. Communication présentée lors de l'atelier national sur la filière riz tenu le 21 et 22 janvier 2004 à Niamey.

COSTE Jérôme, 2003 – Appui au volet « réorganisation de la filière » du PAFRIZ : contribution à l'avancement des activités de la composante. IRAM : octobre, 65 p. + annexes.

FAO, 1998 ‘ Analyse de la filière riz au Niger. Rapport de mission, TCP/NER/, 56 pages .

KORE Harouna, 2004 – Note de problématique sur la commercialisation du riz(paddy et riz usine) au Niger, janvier, 15 pages. Communication présentée lors de l'atelier national sur la filière riz tenu le 21 et 22 janvier 2004 à Niamey.

MANOMI Ibro, 2004 – Note de problématique sur l'analyse de la compétitivité du riz nigérien versus le riz importé, janvier, 15 pages. Communication présentée lors de l'atelier national sur la filière riz tenu le 21 et 22 janvier 2004 à Niamey.

PAFRIZ, 2004 – Rapport final des travaux du forum national sur la filière riz au Niger, tenu à Niamey,, le 21 et 22 janvier 2004.

PAFRIZ, 2003 – Modèle de simulation de la filière (version actualisée, avril 2003).

REDES, 2002 – Etude sur les circuits de commercialisation du riz local et du riz importé. PAFRIZ, Niamey, octobre, 52 p.